



1 AUTOMOBILISTE SUR 4 COLLE LE VÉHICULE DEVANT LUI

Sur la route, certains conducteurs roulent encore trop près du véhicule qui les précède. Selon une récente enquête de l'AWSR,¹ plus d'un automobiliste wallon sur quatre (27 %) reconnaît qu'il colle parfois la voiture devant lui pour pousser son conducteur à accélérer ou à se rabattre.

Un comportement qui n'est pas sans risque, en Wallonie, 230 accidents par an sont liés au non-respect de la distance de sécurité. Le phénomène est particulièrement marqué sur autoroute, où ces accidents sont cinq fois plus fréquents que sur les autres routes.

Alors que les déplacements liés aux vacances se poursuivent tout au long du mois d'août, l'AWSR rappelle comment évaluer et respecter les distances de sécurité.

1 accident sur 5 implique une collision par l'arrière

En Wallonie, près d'1 accident avec tués ou blessés sur 5 (18 %) concerne une collision par l'arrière ou une collision en chaîne impliquant au moins trois usagers. Le non-respect des distances de sécurité, souvent combiné à d'autres facteurs comme la distraction, la fatigue ou une vitesse excessive, est l'une des causes principales de ces accidents. En effet, parmi ces collisions, **au moins 14 % sont spécifiquement liées au non-respect de la distance de sécurité**, soit environ 230 accidents chaque année.

¹ 1.000 automobilistes wallons interrogés en mai 2026

Les accidents dus à un non-respect de la distance de sécurité font en moyenne **près de 400 victimes par an, dont 3 tués**. Dans un peu plus de la moitié des cas (55 %), l'accident implique deux automobilistes.

Des accidents plus fréquents sur autoroute

Le non-respect des distances de sécurité est particulièrement problématique sur autoroute. La proportion d'accidents dans lesquels l'un des conducteurs impliqués n'a pas respecté la distance de sécurité y est en effet **cinq fois plus** élevée que sur les autres routes (15 % contre 3 %).

Ces accidents sont également plus fréquents en journée que la nuit. Une situation qui pourrait notamment s'expliquer par un trafic plus dense, qui multiplie les situations de ralentissement et les changements de vitesse et exige dès lors une adaptation constante des distances entre les véhicules.

1 Wallon sur 4 reconnaît coller le véhicule devant lui

Dans les faits, les conducteurs ne respectent pourtant pas toujours les distances de sécurité, certains allant même jusqu'à les réduire volontairement. Selon une récente enquête de l'AWSR, plus d'un automobiliste wallon sur quatre (27 %) indique qu'il lui arrive de coller le véhicule qui le précède pour pousser son conducteur à accélérer ou à se rabattre. Plus d'un Wallon sur trois (36 %) déclare également qu'il lui arrive de coller la voiture devant lui pour empêcher un autre automobiliste de s'insérer.

Des comportements qui peuvent rapidement créer une situation dangereuse. En roulant trop près, le conducteur dispose d'une distance insuffisante pour faire face à un freinage brusque du véhicule qui le précède. Il risque alors de ne pas pouvoir s'arrêter à temps et de le percuter.

2 secondes pour avoir le temps de réagir

En Belgique, le Code de la route ne fixe pas de distance précise à respecter entre deux véhicules. Il prévoit toutefois que chaque conducteur doit, compte tenu de sa vitesse, maintenir une distance de sécurité suffisante avec le véhicule qui le précède et pouvoir s'arrêter devant un obstacle prévisible. La règle est plus précise pour les chauffeurs de camions : en dehors des agglomérations, ils doivent maintenir entre eux une distance d'au moins 50 mètres.

En pratique, il est recommandé de **conserver une distance d'au moins deux secondes avec le véhicule qui précède**. Une marge qui permet de disposer du temps nécessaire pour percevoir un danger et réagir. Plus la vitesse est élevée, plus la distance parcourue pendant ce temps est importante.

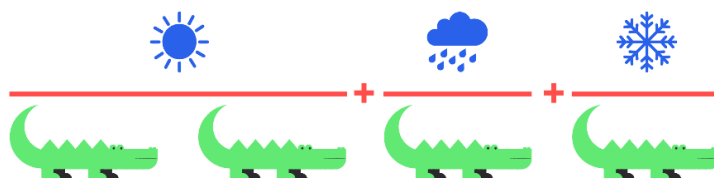
La règle des deux secondes sera explicitement inscrite dans le nouveau Code de la voie publique, qui doit entrer en vigueur en juin 2027, pour les routes où la vitesse maximale autorisée dépasse 50 km/h.

Quelques conseils

En cette période de congés, où les trajets sur autoroute sont nombreux, que ce soit pour des excursions d'un jour ou pour rejoindre sa destination de vacances, l'AWSR veille à rappeler quelques conseils pour garder la bonne distance.

- **Garder au moins 2 secondes avec le véhicule qui précède.**

À 120 km/h, cela correspond à environ 70 mètres. Une distance qui peut sembler difficile à évaluer à l'œil. La règle des « **2 crocodiles** » permet de la vérifier facilement. Il suffit de choisir un point de repère le long de la route (pont, panneau de signalisation, poteau d'éclairage...) et de commencer à compter « 1 crocodile, 2 crocodiles » lorsque le véhicule qui précède passe à sa hauteur. Si vous atteignez le même repère avant d'avoir terminé de compter le deuxième crocodile, c'est que vous êtes trop près.



- **Augmenter la distance lorsque les conditions se dégradent.**

Comptez 3 secondes sur route mouillée et 4 secondes sur route enneigée ou verglacée.

- **Ne pas se rabattre trop tôt après un dépassement.**

Après avoir dépassé un véhicule, laissez suffisamment d'espace pour pouvoir maintenir une distance de sécurité avec celui-ci avant de vous rabattre.

- **Être particulièrement vigilant autour des véhicules lourds**

En raison de leur masse et de leur taille, les camions ont plus de difficultés pour effectuer une manœuvre d'évitement ou un freinage d'urgence.

Le non-respect des distances de sécurité est d'ailleurs plus fréquent dans les accidents impliquant des poids lourds : près d'1 accident sur 10 est ainsi lié au non-respect de la distance de sécurité entre usagers, soit trois fois plus que dans les accidents impliquant uniquement des voitures.

Pour éviter les situations dangereuses, anticipez les manœuvres et évitez de couper la route à un poids lourd, par exemple, au moment de quitter l'autoroute. Veillez à toujours respecter la distance que le camion maintient avec le véhicule qui le précède.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

